L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 25 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER, coin Orléans et Robertson, magasin, résidence au 1er, livraison au 1er février. S'adresser aux frères Fournier, 138 Orléans. 20 janv—2 sem. D. Mer. V.

PEERLESS DYES Les meilleurs Chez Droguistes.

No. 28,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Mota Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Krommenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 25,828—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 jan—23,27—1er fév

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,984—Division A— Attendu que Frank Vallette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Vallette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fev1

Succession de Ann Thiel, née Comptin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E— Attendu que Mathilde Thiel, veuve de E. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22janv—22 27 31

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B.—Attendu que Mme Kelonise Gallatin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19jan—19 23 28

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,956.—Division B.—Attendu que Charlotte Trouilly, veuve d'Adolphe Emile Scheidecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Scheidecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27

Succession de M. et Mme Charles Perpenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,517—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17janv—17, 22, 26

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John L. Cahill vs. ses créanciers—No 25,968—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John L. Cahill, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le LUNDI, 25me jour de février 1889, à 11 heures a. m., aux fins de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Edwards, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 janv—31 au 25 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—F. F. Fernandez de Trava vs. ses créanciers—No 25,946—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Francis F. Fernandez de Trava, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, à son bureau, No 77 rue Donmaine, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures a. m., aux fins de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
24 janv—31 au 4 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent: l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25,391.—Sur motion de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella L. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS,
Député Greffier.
29déc—29 jan15 fév15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clere vs ses créanciers—No 25,844—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clere, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 7 janvier 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—3f au 11fév.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14eme jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers.—No 25,818.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, à son bureau, No 50 rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8 jan—3f au 9 fév.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	....	100,000
1 Lot de	50,000,	....	50,000
1 Lot de	25,000,	....	25,000
2 Lots de	10,000,	....	20,000
5 Lots de	5,000,	....	25,000
25 Lots de	1,000,	....	25,000
100 Lots de	500,	....	50,000
200 Lots de	300,	....	60,000
500 Lots de	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300;	....	30,000
100 Lots de	$200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On a assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert à un notre nom à un prix moindre est contrefait et sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 26, borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Millaudon sur 100 pieds [100] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Général Scott sur cent pieds [100] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 9 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, 9, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 254, borné par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 23,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront à déduire de leur enchère et payer au comptant le montant des annonces, les frais du shérif et greffier, etc., se montant à peu près à cent soixante dollars et en plus, déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat et municipales sur la dite propriété, se montant à peu près à deux cent ($200) dollars.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10janv—10,16,23,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, d'une Propriété de valeur, améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de:

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au pied américain. Le lot numéro quatorze mesure vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot numéro treize et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro quinze, s'étendant de la rue Fulton à la rue Peters, anciennement New Levee; et le lot numéro quinze mesure, au pied américain, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent vingt pieds un pouce et deux lignes sur la rue Girod et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., qui peut contenir le dit local ci-dessus et qui appartient aux dits défendeurs; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23jan—23 30—fév 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc. de deux salons de soda; aussi un cheval et wagon.

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installation de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 30—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif et Syndic, D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées et qui seront faites par les dits Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, située dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 10 avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Towason Fils, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Trist, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo Le Blanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessécher le bois complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.

Conditions—Cette criée étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais de l'impression, les honoraires du shérif, etc., encourus pour les deux criées précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et paiera comptant, les taxes d'Etat, de paroisse et des écoles dues sur la dite propriété, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, Syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles, etc.

F. J. Gasquet vs Augusta Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,990.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et offrirai en vente à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M.,—Un lot de meubles de maison assortis, etc., d'après un inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,24,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, meubles, etc.

Dr Walter Bailey Sr vs John Harbi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,690—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi et je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, SAMEDI, 2 février 1889, à 10 heures A. M.

2 machines à coudre New Home, un nécessaire de toilette, une armoire et d'autres meubles, nattes, stoves, etc., comme l'indique l'inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 janv—22,27—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanore M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquêts, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquêts existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'îlet No neuf, qui est borné par les rues Enghein, Remparts, Pott et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835 et déposé en l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte du dépôt en date du 31 mars 1836.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,085—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'îlet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant îlet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Leveé et First [maintenant St-Charles], et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de mulets, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmoth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,881—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julia.
4 mulets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 4 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Dealers and Lumbermans Exchange.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 615, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 37 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet, la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 1:0 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 5 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, commençant au coin de la rue Scott, et cent quatre-vingt-treize pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt sept pieds [27] onze pouces [11] et 5 lignes [5] de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds [74] sept pouces [7] et une ligne [1] et n'est avec soixante-onze actions [71] du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [y attaché].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière à l'encan, ladite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus offrant pour ce qu'elle rapportera à crédit de douze mois, l'acquéreur devant fournir deux bons séparément portant intérêt respectivement aux taux de huit et dix pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits bons devant être pour la totalité de la réclamation de la demanderesse actuellement due, ou pour la fraction allant à la réclamation de la demanderesse selon la somme offerte pour la propriété; la dite réclamation de la demanderesse actuellement due, comme suit:

La somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt-quatre dollars le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887 les dits bons devant demeurer garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais de publicité et les honoraires du shérif, des greffiers, etc., se chiffrant à environ trois cents dollars ($300). En outre, il déduira du montant de son enchère et paiera comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de ville sur la dite propriété, se chiffrant à environ neuf cent cinquante dollars. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10jan—10 16 23 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts,

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les lots vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles**, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'îlet compris entre les rues **Mandeville, Espagne, Moreau et Victoire**, sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chacun, mesure américaine, 26 pieds 10 pouces de face à la rue **Mandeville**, sur 121 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, Jr, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Peters, Decatur, Marigny et Mandeville**, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour pavée et de briques, etc., etc., connu par les numéros 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Nolan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 603.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Victoire** (maintenant Decatur), **Marigny, Mandeville et Levée** (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 20e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, un mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 5 pouces et 0 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 124 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre ligne de côté; et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme **Nos 76 et 78 rue Peters.**

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville (formant tout l'îlet No 530), bornés par les rues **St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont**, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St-David, 52 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 306 pieds de profondeur à face à la rue Valmont.

5° Un îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme l'îlet No 763, qui est borné par l'**Avenue Carrollton**, les rues **Commune, Gravier et Pierce**. Le dit îlet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'îlet No 54, bornés par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 68 pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement: un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sûreté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 63 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'au paiement, et le reste comptant, ou la propriété peut être payée un tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties des taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6, et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons.........		$163,353 75
Prêts sur hypothèque.......		89,929 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie).....		29,440 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres (collatérals)...		528,134 00
Comptant en mains...$79,162 97		
Divers comptant....... 2,866 79		82,029 76
		$892,887 01

PASSIF.

Capital payé........		$100,000 00
Profits non divisés.....		55,136 27
Savoir: Profits après le paiement des dépenses courantes et toutes les taxes .. $32,281 91		
Moins $16,019 58 payés aux déposants pour intérêt et $8000 aux actionnaires durant l'année courante.... 24,018 58		
Réservé des profits de cette année....... 8,266 33		
Ajouter profits non divisés existant le 31 décembre 1887. 46,869 94		
Total réservé jusqu'à date........ 55,136 27		
Dû aux déposants		737,486 74
Dividendes non payés.......		264 00
		$892,887 01

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 31e jour de décembre A. D. 1888.
ROBT P. UPTON, Notaire.
1er janv—1sem

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers..$197 136 49		
Bons et actions..... 61,488 64		
Dette en suspens..... 59,047 90		
Prêts et escomptes.. 164,960 69		
Dépenses......... 4,019 40—		$486,652
Prêts sur demande.. 20,172 74		
Change.......... 26,018 66		
Monnaie courante et chèques sur des banques locales.. 126,779 36—		172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital.......$380,200 00		
Profits indivis...... 19,573 02—		$399,773 02
Dividendes non payés.......... 303 00		
Dû à des banques et des banquiers.... 32,363 35		
Dû aux déposants... 227,183 57—		259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

RÉSIDENCE!

Excellente et bien finie.

Située dans le Faubourg Tremé, Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété, décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Dorbigny et Ursulines, désigné par le numéro quatre, de l'1 et "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine à deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté; aussi citernes, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. Ou, plus comptant, ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 jan—19 26—2fév

Maison confortable.

Dans le Deuxième District, No 209 rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St Philippe, mesurant 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 172 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et 159 pieds, 4 pouces et 2 1/2 lignes du côté de la rue Dumaine, et 38 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur à la ligne du fond.

Les améliorations comprennent un cottage simple recouvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres et 2 cabinets. La bâtisse du fond a 2 grandes chambres, 1 cuisine et une chambre à l'étage supérieur, aussi une bâtisse dans la cour ayant une grande chambre à chaque côté; dans la cour, il y a divers arbres fruitiers, 1 grand hangar, citerne, puit et lieux d'aisance. Le tout d'après un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant, ou la moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final, et toutes les clauses et stipulations usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 ont été payées d'avance par le vendeur.

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 janv—12 19 26

Vente Péremptoire!

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

— Aussi —

La "Jolie" Résidence No 315 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet No 22, borné par les rues Union, Robertson, Français et Girod, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Union sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant deux chambres de chaque côté, la cuisine ayant une chambre; dans la cour se trouvent les lieux d'aisance, citernes et hangar.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur, La Harpe et Johnson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 139 pieds 5 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple, deux chambres de chaque côté, avec cuisine et galerie; aussi une bâtisse additionnelle au fond avec deux chambres, cabinet et galerie; dans la cour se trouvent deux citernes, un hangar et lieux d'aisance.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant ou une moitié comptant et la balance à un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement, et avec toutes les clauses et stipulations usuelles. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville payables en 1889, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19jan—19 26 fev2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix,

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme îlet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine, Plaquemine [maintenant Colisée], Prytanée et Amélie, et mesure [d'après un plan annexé à un acte de R. Pochelu à Mme Frances Wafer, passé au bureau de A. Hero, notaire, le 24 septembre 1861] ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemine, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de R. Pochelu par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St-Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de deux ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à parfait paiement final, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection, et la balance à être payée au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent, comptant sur le prix d'achat, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur—bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Murphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien-être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sur et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—

Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.

No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Livres, linge de corps et divers.

Succession de Joseph Wilderman.—No. 25,502.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—VENDREDI, 25 janvier 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à mon magasin coin Bienville et du Passage de la Bourse. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 janvier 1889—Un lot de livres, linge de corps et divers articles.
Conditions—Comptant.
16 janv—16, 20, 25.

VACHERIE.

Succession de Henry Taillon.

—No 25,396.—

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 28 janvier 1889, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à Alger, sur le Canal Vernet, près du chemin de fer de Morgan, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889:

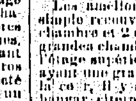

52 vaches laitières, 2 taureaux, 3 bœufs, 1 étalon, 13 poulins, charrettes à lait, wagon, charrettes à provisions, buggy, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
Aussi—Les meubles meublant.
Conditions—Comptant.
17 jan—17 22 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûloirs à café, fontaines, grands théière ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté 21 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

Un bon cheval, deux brûloirs à café, théière et deux fontaines.
Conditions—Comptant sur les lieux.
24 janv—24 25 26—2 8 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence

A deux étages bien situés.

Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

— Aussi —

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau: No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 342, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, composé du tout le No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie à deux étages, recouverte en ardoises, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie en haut, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Située à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une épicerie, pharmacie, magasin de nouveautés ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet ainsi qu'il a été décrit ci-dessus, et composé de tout le lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sûreté usuelles. 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magasin et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurant ensemble 63 pieds, 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et de façade à la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui sera exhibé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises**, avec une aile de chaque côté et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, offices, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et lavoirs 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La **résidence** est admirablement préparée et décorée partout par Sirotecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

Les **terrains** ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc. et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m. tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette **élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

Etat de situation trimestriel

— De la —

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières............		$102 824 46
Propriétés foncières confiées à la Banque		385 38
Placés en bons d'Etat, de ville, et autres		716 395 40
Actions..................		32,900 00
Prêts sur hypothèque, après 90 jours d'échéance $283,929 88		
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance 266,106 56		
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance.........$1,525,225 71		
		$2,075,262 15
Effets suspendus évalués à		12,834 01
Prêts sur demande		550,479 55
Change à vue. $389,407 66		
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House... 1,092,263 57		
		1,481,671 23
Total......		$5,272,752 18

PASSIF.

Capital payé.........		$1,000,000 00
Surplus..............		250,000 00
Profits non divisés.........		134,354 50
Dividendes non payés..........		37,918 42
Dépôts à retirer contre chèques......		3,641,896 76
Circulation..........		8,582 50
Dû à banques et banquiers....		200,000 00
Total.........		$5,272,752 18

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 31e jour de décembre 1888.
A. G. LAPICE, Notaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin au détail de "marchandises sèches". Meubles de maison et autres effets, etc.

Succession de Jacob Barnard et épouse.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," No 25,392.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, le 6 février 1889, à 11 heures A. M., au local No 21 rue Delachaise, entre Annonciation et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 22 janvier 1889 il sera vendu le contenu du dit local conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 janv—25—Fev 1, 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Premier District, rue Delord entre Baronne et Dryades.

Bois de charbon et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession de Emma Federl épouse de Philipp Kissel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,212.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour en date du 21 janvier 1889 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme le lot No 56 sur un plan de C. T. Zimpel, voyer, en date du 3 septembre 1833, conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et tout entre lignes parallèles dans le fond.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M. le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu 1 cheval et mobilier consistant en bois de charbon, matériaux de forgeron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux soufflets et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.
Condition, pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév 2, 9, 16, 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Machines, Candies, Chevaux, Mulets, Voitures, Installations de Magasin, etc., etc.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Joseph Cristina vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,891.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 26 janvier 1889, à 10 30 heures a. m., au local, encoignure des rues Julie et Remparts, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 11 janvier 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrite, savoir:

Le contenu du dit magasin, comprenant un grand stock choisi de groceries, vins, whiskies, candies, etc., installations de magasin, vitrieres, machines pour la fabrication des candies, etc., etc. Aussi, un cheval, un mulet, voiture couverte à quatre roues, et une à deux roues couverte.
Le tout d'après un tableau exhibé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District:

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud-Remparts;
No 186 Sud-Remparts;
Six Lots vacants, rue Calliope, entre les rues Freret et Locust.

Vente pour effectuer un partage,

Dans l'affaire de Michele Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Messina et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon. W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 36 pieds 8 pouces et 6 lignes [illegible] et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond, 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde, cuisine, une bâtisse en bois à 2 étages dans la cour, contenant 4 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard, mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur une [illegible] pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido et une profondeur de 3 pieds et 3 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne s'étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citerne etc., et portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bastin, Lafayette et South Poydras, désigné par la lettre "A" et mesurant 19 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commune de 4 pieds de largeur, en commun avec ce lot et les autres lots bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques solidement bâti à deux étages, avec une grande chambre et usage comme magasin et deux grandes chambres attenantes, aussi 4 chambres, une citerne, lieux d'aisance et une verandah sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Bastin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesurant au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Rempart sur une profondeur de 87 pieds 3 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux grandes chambres, lieux d'aisance, cuve, etc., et portant le numéro municipal 186, rue Remparts.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur et face à la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains aux situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné par les Nos 2, 3 et 4 sur un plan du dit Hedin, les dits lots se touchent et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre dans le même district et le même îlet, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villere, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—2, 9 fév.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Dans l'affaire de Mme Celia Cook et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888. Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout, plus ou moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date du — janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc, connu comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets seront divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées. 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
L'acte de vente par devant "Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmoth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmoth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaînes, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,649—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889 il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre en plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation Kinderhook [illegible]

[illegible]

Actions de l'Hibernia Insurance Company.

[illegible]

10 actions du fonds capital de **Hibernia Insurance Company.**
Conditions—Comptant avant le transfert.
19 janv—19 26—fév 2

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,210—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1889 il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Charles, Bons, Independance et Pauline désigné comme lot No 8 sur un plan de L. H. Pilié voyer de la ville du [illegible] mars 1853 et mesurant au pied américain 31 pieds 7 pouces et 1 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 1 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations, comme connues sous le nom [illegible] un joli cottage résidence en bois à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un an à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; ensemble, avec la police d'assurance et toutes les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Indépendance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stoeble, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur de la défenderesse, mineure, au procès tenu pardevant W. O. Hart, notaire, le 15 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc., situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme les lots Nos 1 et 2 et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois. Le lot No 2 touche le précédent et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Français sur 99 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur un angle droit 2 pieds, 0 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Pieté, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 33 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations comprennent le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien distribué à deux corps de logis, très bien subdivisé en plusieurs chambres dans la cour, cuves, etc. et six à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lessens, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis très bien subdivisé, bâti dans le fond, cuve, etc., excellent voisinage, etc.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses etc. qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Aussi que 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
29déc—29 janv 12 19 26 fév2

Magnifique propriété d'encoignure.

Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George Marie et Frederick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C

PAR MACON, PAUL & ROBINSON — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets ou coupons au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13, 26—fév—2, 9, 12, 16

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.